



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 337 RELATIF AU PPCMOI

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 9 juin prochain à 18h30 heures, le conseil municipal tiendra une séance de consultation publique et devra adopter lors de la séance, le règlement suivant :

**Nature et effets :** Règlement numéro 337 relatif au projet de construction, modification ou occupation d'immeuble.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier